

129.13

LE FRONDEUR

JOURNAL SATIRIQUE

10

C MES



LE FRONDEUR

Journal Satirique paraissant tous les Samedis

ABONNEMENTS :

Un an fr. 5 50

Bureaux :

12 - Rue de l'Étuve - 12

A LIÈGE

RÉDACTEUR EN CHEF

NIHIL

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits

ANNONCES :

Texte : La ligne. . . fr. 00 25
Illustrées : Par mois » 15 00

RÉCLAMES :

La ligne . . . » 1 00

On traite à forfait.

Toutes les correspondances doivent être adressées au bureau du Journal, rue de l'Étuve, 12, à Liège.

SOMMAIRE : Trop de Zèle. (Clapette). — Relâchement de l'assassin de Pirard. — Pour un monument à Joseph Demoulin. (S. Clave). — Des réformes introduites dans le règlement de police. (Tartarin). — Le Lapin. (Babylas). — Déplacements et Villégiatures. — Les Grelots Progressistes. (S. Clave). — Dictionnaire des Découvres. (Colinne). — Ma décoration. (Gil Blas). — Boîte aux lettres. (Un abonné). — Réclames et Annonces.

Trop de Zèle !

M. le Ministre de l'instruction publique se dispose à en faire une bien bonne : conseille par je ne sais quel malheureux chef de division atteint de ramolissement administratif, M. Van Humbéeck vient, paraît-il, de se décider à faire endosser aux PIONNIÈRES DE LA CIVILISATION, un uniforme dont le type sera bientôt déterminé.

C'est du moins ce qu'assurent tous les journaux quotidiens, qui parlent de cette fantaisie abracadabrante, sans paraître le moins du monde se rendre compte du degré de niaiserie qu'elle trahit chez celui qui l'a conçue.

Il est vrai, qu'en ces derniers temps, les grands penseurs qui croient régénérer l'enseignement, ont accouché de choses si baroques, (on se souvient des questions du concours cantonal) que l'on est en droit de ne plus s'étonner de rien.

Sans doute, le Département de l'Instruction publique est bourré de bonnes intentions, mais ces bonnes intentions ressemblent, à s'y méprendre, à celles dont Satan s'est servi pour paver ses domaines. En voulant perfectionner tout, en multipliant le nombre des branches que l'on doit enseigner dans les écoles primaires, en augmentant sans cesse des exigences vis-à-vis du personnel enseignant, on en arrivera certainement à un résultat auquel on

ne s'attend pas. On découragera les maîtres et les maîtresses, et l'on finira par abrutir les enfants auxquels on voudra bientôt, pour peu que cela continue, enseigner toutes les matières figurant au programme des cours universitaires.

Or, si les pères de famille ont à choisir plus tard entre des écoles catholiques d'où les enfants sortent crétinisés ou des écoles officielles d'où ils sortiront abrutis, si l'on s'obstine longtemps à faire de la théorie sur le dos des moutards, il est très possible que les parents ne les envoient plus nulle part.

Certes, je le répète, ces faits résultent simplement d'un trop grand désir de bien faire, mais cet excès de zèle n'en est pas moins aussi dangereux que l'incurie la plus complète.

Pour en revenir à l'uniforme que l'on veut imposer aux institutrices, nous demanderons à M. le ministre quel genre de costume il se propose d'adopter.

Aura-t-il une coupe militaire ?

Si oui, les anciennes tuniques de la garde civique pourraient peut être faire l'affaire.

Et dans ce cas, pourquoi ne pas organiser militairement les institutrices, par brigades, par régiments, par compagnies ? Les directrices porteraient l'épaulette et monteraient à cheval aux jours de revues scolaires. Les institutrices de seconde auraient des galons de sergent. Quant aux institutrices-professeurs de dessin et de couture, elles seraient tout naturellement incorporées dans des corps spéciaux.

M. le ministre, qui, en qualité de colonel de la garde civique, adore tant le tralala militaire, trouvera sans doute ce petit projet ravissant, d'autant plus qu'en cas de guerre, les institutrices pourraient peut être monter la garde.

Plaisanterie à part, le projet que l'on prête au ministre est ridicule et odieux. Odieux, en ce sens qu'il jette le discrédit sur le personnel féminin du corps enseignant, en donnant aux cléricaux l'occasion de dire — ce qui est faux — que les institutrices se conduisent en public d'une façon très peu convenable, puisqu'on leur impose un uniforme pour les forcer à avoir un brin de tenue — soit dit sans calembour.

Ridicule, parce que si même, il était destiné à refréner le luxe chez des demoiselles du corps enseignant, ce projet resterait absolument sans effet, car rien évidemment ne pourrait empêcher qu'une institutrice coquette, une fois revenue de l'école, remplaçât son uniforme par un costume plus somptueux — car nous ne pensons pas que l'on songe à rendre obligatoire le port de l'uniforme, depuis 6 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir.

Voilà, je pense, les réflexions que le projet ministériel inspirera au personnel enseignant. J'espère que le ministre le comprendra avant de prendre une mesure qui pourrait rencontrer une résistance à laquelle il ne s'attend guère — et qui pourrait faire grand tort à la cause de l'enseignement officiel.

Pas d'excès de zèle, Monsieur le ministre !

CLAPETTE.

Relâchement de l'assassin de Pirard

Nous avons dit dans notre dernier numéro que, sur la dénonciation d'un phonographe, M. Mignon, arrêté, avait avoué avoir assassiné l'infortuné Pirard.

Nous apprenons que l'honorable commis-

saire en chef vient d'être mis en liberté provisoire ; le parquet qui se trouve en vacances sur des plages diverses n'ayant pas le temps d'instruire cette affaire.

Le phonographe a été maintenu en état d'arrestation.

POUR UN MONUMENT

A

JOSEPH DEMOULIN.

Le Cercle littéraire : *Le Caveau Liégeois*, donne demain soir, à 6 heures, au Pavillon de Flore, un fort beau spectacle-concert.

Le produit en est destiné à l'érection d'un monument à Joseph Demoulin, le brillant et vaillant poète, l'énergique lutteur qui a tant souffert pour la sainte cause du progrès.

Il n'y aura sans doute pas un libéral, un vrai, qui refusera de patronner une entreprise aussi louable et aussi digne.

La maquette, au 1/10, du monument est exposée à la vitrine de M. Gevaert, rue des Dominicains.

Très bien conçue, elle figure une pyramide au-dessous de laquelle repose le buste du poète.

Deux vers de Demoulin y sont inscrits :

« Si la mort fait le calme où gronde la tempête,
Je vais pouvoir dormir et reposer ma tête. »

Le buste sera prochainement exposé.

Il a été généreusement offert par le statuaire liégeois, M. Michel Decoux, un des bons amis de Demoulin, et membre honoraire du *Caveau*.

Pour gouverner, le spectacle est très alléchant. Il se compose d'un drame en deux actes, sans contredit le plus beau, le plus philosophique et le plus émouvant, non seulement de Demoulin, mais de tout le répertoire wallon.

On a déjà reconnu « *Pôl Lambert* », le chant du cygne du poète.

On peut dire qu'elle est tout Demoulin, le Demoulin des vigoureuses et revendicatrices « *Plebiennes* », cette pièce qui remue profondément, comme la logique implacable de Proudhon, qui fait naître les larmes, et révolte la conscience contre cette monstrueuse iniquité sociale : la loterie militaire.

Le spectacle se compose en outre d'un brillant intermède dont « *Le chant à la liberté* », « *Petits enfants, n'effeuillez pas ces fleurs* », et « *Noss vix wallon* », de Demoulin.

Il se terminera par une comédie inédite, en wallon, de MM. Joseph Willem et François Bauwens, et par... quelque chose de fort touchant, qui ne figure pas au programme, et qui rappellera, en petit, bien entendu, la comédie française fêtant Molière.

S. CLAVE.

Le *Frondeur* recevra, avec reconnaissance, l'offrande des admirateurs du poète, qui ne pourraient assister au concert.

DES RÉFORMES INTRODUITES

DANS LE

RÈGLEMENT DE POLICE.

Oui, oui, vous avez bien lu : le *Frondeur* va aux conférences de l'Hôtel-de-Ville ! Ça vous étonne, il n'y a pas de quoi ; et en voici la raison : M. Mignon, depuis quelque temps à Aix-la-Chapelle, où il se rend habituellement tous les ans pour y faire une cure, cure laïque et obligatoire, mais non gratuite, hélas ! M. Mignon, dis-je, apprenant que le *Frondeur* avait rendu hommage à l'honorable fonctionnaire auquel nous devons la lumineuse idée des conférences, s'est empressé d'adresser au ré lac-chef une lettre de remerciements, ainsi qu'une carte de libre entrée aux conférences.

Et c'est ainsi, chers lecteurs, que vous auriez pu voir votre camarade Tartarin, le samedi 12 août 1882, gravir le perron de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à la dite assemblée.

M. Clerbois, en sa qualité de commissaire en chef intérimaire, préside la séance. Cet honorable fonctionnaire, à qui je présentai ma carte, me souhaita la bienvenue, et me pria de bien vouloir prendre un siège près de lui.

A peine suis-je assis, qu'il ouvre la séance par un bruyant coup de sonnette.

L'orateur, M. Delvoye, monte à la tribune et annonce qu'il a choisi pour sujet : *De l'inertie des hommes de police*.

L'honorable chef de la sûreté s'excuse tout d'abord de ne pas être un Bérard, ni un Lovinfosse, ni un Collette-Boileau ; ses études, déclare-t-il modestement, n'ont pas été poussées aussi loin qu'il l'aurait voulu, la patrie ayant réclamé ses services alors qu'il était encore en réthorique, à l'école des frères. M. Delvoye aurait voulu pouvoir donner sa conférence en wallon, mais sachant qu'il y avait beaucoup de Flamands parmi les agents de police, il a eu peur de ne pas être compris de la plupart d'entre eux ; bref, il promet d'être le plus explicite possible et commence par donner la signification du mot *inertie*. (Ici l'orateur copie textuellement Littré.)

Pendant cette lecture, quelques hommes, qui n'avaient pas sans doute dormi, lancent dans l'espace des ronflements sonores, ce qui occasionne une interruption du président, qui prie les voisins de réveiller ceux qui dorment.

L'orateur, quoique novice dans l'art oratoire, ne se laisse pas influencer par cette interruption et lance diatribes sur diatribes à l'adresse des agents de police, soulignant leur peu de dévouement à la chose publique par des éclats de voix qui ne démentent nullement le nom qu'il porte.

M. le président interrompt de nouveau et demande à M. Delvoye de bien vouloir discuter la question plus froidement, de ne pas s'emporter comme un simple cheval anglais, surtout devant ses subalternes.

« Pourquoi ne pas m'emporter, s'écrie l'honorable chef de la sûreté, pourquoi ne pas élever la voix, nous qui, dans la famille, en sommes doués outre mesure. Si vous aviez assisté au dernier concert du Pavillon

de Flore, dans lequel mon fils s'est fait entendre, vous auriez pu juger la voix mâle qu'il possède et être témoin du succès qu'il a obtenu. Moi-même, croyez-vous que je ne chanterais pas bien les ténors ?

Et M. Delvoye d'entonner à pleins poumons le « *Suivez-moi* » de *Guillaume Tell*. Les agents de police électrisés par ce nouvel Arnold et croyant au signal du départ, ne se le font pas dire deux fois et s'esquivent au plus vite, poursuivis par les vociférations de M. Clerbois, s'écriant « qu'ils ne sont bons que pour toucher leurs appointements. »

Dix minutes après il ne restait dans la salle que les deux commissaires et votre serviteur

TARTARIN.

Le Lapin

Roman de mœurs contemporaines
en sept chapitres.

Personnages : VICTOR et LOUISE.

I. — Victor à Louise.

Mademoiselle,

Voulez-vous me permettre d'aller vous présenter mes respectueux hommages ? depuis longtemps je désire vivement vous connaître. Si oui, veuillez donner réponse au porteur.

VICTOR.

II. — Louise à Victor.

Monsieur,

Je vous recevrai avec plaisir, demain à huit heures du soir. Surtout de la discrétion.

LOUISE.

III. — Louise à Victor.

Mon chéri,

Je t'ai vainement attendu hier. Je ne suppose pas que tu veuilles déjà te sauver ! Si tu ne peux venir aujourd'hui, tâche de m'envoyer un louis. Ma blanchisseuse vient demain matin. Mille gros baisers.

TA LOULOU.

IV. — Victor à Louise.

Chère Louise,

Je n'ai pu me rendre chez toi, parce que j'ai été fort occupé. A mon grand regret, il m'est impossible de t'envoyer le louis ; je suis brouillé avec mon père, et il a coupé les vivres. Au reste, j'irai te conter ça demain. Je t'embrasse.

VIC...

V. — Louise à Victor.

Victor,

Tu me la fais à l'oseille. Je ne gobe pas la brouille avec ton père. Ce n'est pas gentil de me refuser si peu de chose, quand moi, je t'ai donné tant.

LOUISE.

En Vacances

LE FRONDEUR.

La Pêche



Ah qu'on est heureux quand on s'aime, se pouvoit, pendant
une belle journée d'été, s'isoler du monde et respirer librement l'air pur
en se mirant dans l'onde limpide où se reflète l'azur du ciel.

Héi Mossieu n'arrive nin deux trux
warbaux à pruster, j'en ai pu.

VI. — Victor à Louise.

Louise,

Puisque tu doutes de moi, il vaut mieux ne pas continuer nos relations. Adieu.

VICTOR.

VII. — Louise à Victor.

Monsieur,

Vous n'êtes qu'un mufle. J'aurais dû le deviner dès votre première visite. Surtout, quand vous irez encore chez une femme, tâchez donc d'avoir du linge moins... ravagé !

Pour copie conforme.

BABYLAS.

Déplacements et Villégiatures.

M. l'avocat D., rue Tête-de-Bœuf.
M. Stavridhis, au Château d'Ardenne.
M. Warnant, à Guignol.
M. Aubanel, à Villers-Perwin.
M. Dupont, à St-Jacques de Compostelle.
M. Pouret, à l'île de Cuba.
M. Henri Francotte, à Malonnes.
M. Troupin-Morheu, à Athènes.
M. le juge Perot, à Lilliput.
M. Pety de Thozée, Château de Verdenne.
M^{me} Céleste Fenayrou, à la Nouvelle Calédonie.
M. Meuron, à Hasselt.
M. Collinet, Ch., chez M^{rs} Noëlet Chapsal.
M. Lequarré, au cimetière du père Lahaie (percée).
M. Lavalleye (juge), à Beau-Saing.
M. l'avocat Lejeune, à Antheit (Hôtel Mambouche).
M. Duculot (avocat), sur les bords du Pô.
M. Schiller, à Bouillon.
Le docteur de R..., à la forêt du Chêne.
M. Crahay, au Château Lachâtre.
M. Vandeborn (artiste musicien), dans la lune.
M. Noblet, dans le Roussillon (!)
M. Clapette, au château d'Aristide, à Esneux.

Les Grelots Progressistes

Décidément, ils se mettent vaillamment à tintinnabuler.

En effet, il y a quelque jours, c'était un jeune, un nouveau dans la mêlée, M. Célestin Demblon, qui y donnait une fort belle conférence littéraire et politique, sur ce grelot qui fut un bourdon toute sa vie : Joseph Demoulin.

Et voilà que déjà, le même cercle nous invite à assister à une nouvelle réunion publique, lundi prochain, à 8 heures du soir, dans la grande salle du 1^{er} du Café du Grand Marché, rue Royale, 2.

Nous extrayons de l'ordre du jour ceci :
Projet d'excursion et conférence par M. Lucien Aubanel.

SUJET : Les Grelots Progressistes

Décidément, y aurait-il un réveil dans la vieille cité... doctrinaire ?

Dame ! Pourquoi pas ?...

S. CLAVE.

Dictionnaire des Désœuvrés

AMANT. — Coiffeur à l'usage des maris.
AVOCAT. — Défenseur de la veuve et de l'orphelin... qui ont de quoi lui payer des honoraires.

DOT. — La dot attire les maris mais ne les retient pas après...

FIANCÉE. — Quand l'heureux futur dit : C'est une crème, il oublie que la crème tourne facilement.

SERMON. — Œuvre de chaire.

VEILLEUSE. — Soleil de la lune de miel.

COLLINE.

MA DÉCORATION

Certes, le métier de journaliste est un dur métier ! Quand on ne se mêle pas de politique, quand on ne veut être ni député ni sénateur, et qu'on a des goûts trop stables pour vouloir devenir ministre, on peut dire qu'il ne vous mène à rien. Ajoutez qu'on s'y fait bien des ennemis pour quelques amitiés rencontrées ça et là ; et que ces amitiés mêmes sont chèrement payées, puisqu'elles concourent à vous faire octroyer le titre de « sympathique », titre railleur, après lequel vous n'avez plus rien à obtenir ici-bas !

Mais cette profession a aussi ses joies... Je n'en veux pour preuve que la lettre suivante à moi adressée, lettre authentique, que je reproduis textuellement faute de pouvoir la placer sous vos yeux... (Ah ! pourquoi n'avons-nous pas, nous aussi, une salle des dépêches ?... Quelle lacune, mon Dieu ! quelle lacune !...) Enfin, vous me croirez sur parole ; voici cette lettre :

LA CROIX D'OR

ORDRE ACADÉMIQUE

FONDÉ EN ITALIE L'AN 1876 SOUS L'ÉGIDE DE
L'ART. 32 DU STATUT CONSTITUTIONNEL
Siège du Conseil suprême : à NAPLES
(Vico Lugo Avocata N. 15)

HONORÉ MONSIEUR,

« Le Conseil Suprême de l'Ordre, dans l'assemblée de ce jourd'hui ayant fait sérieuse discussion sur vos bien claires vertus du cœur et de l'esprit, sur la proposition du soussigné, vous a conféré unanimement le grade et les insignes de chevalier-officier.

« Le conseil Suprême a l'espoir que Vous ferez attention à la sincère manifestation de haute estime qu'il Vous offre, car Vous en êtes bien méritable, daignerez honorer notre Album, y faisant inscrire Votre Nom clair et précieux.

« Veuillez, Monsieur, lire le Statut, ci-joint et Vous conformer aux articles 20 et 30, après de quoi nous Vous enverrons le Diplôme et la décoration du grade et titre qu'on Vous a délivré dans la Chevalerie.

« Croyez-moi, Monsieur, avec les sentiments de ma plus haute estime et considération

» Pour le Conseil Suprême

» LE GRAND MAÎTRE

» Signé : COM. ROCCO MINA. »

On trouvera peut-être que les règles de la modestie la plus élémentaire m'interdisaient de publier cette lettre. C'était d'abord mon avis... Mais en y réfléchissant, j'ai pensé que la haute marque d'honneur dont j'étais l'objet s'adressait au journal plutôt qu'à ma propre personne. J'écris depuis trop peu de temps dans ce journal et j'y écris d'une façon trop intermittente pour croire qu'en m'offrant une place dans son ordre, le Conseil suprême de la Croix d'Or ait songé à me distinguer de tous mes camarades.

Maintenant, lisons ensemble les statuts joints à la lettre de notification. Ce n'est pas le tout que d'entrer dans un ordre ; il faut savoir comment on peut s'y tenir... et, au besoin, en sortir.

ART. 1^{er}.

« Il est fondé en Italie, avec siège à Naples, une Œuvre qui se propose de faire progresser les sciences, les lettres et les beaux-arts, sous le titre de : *Ordre de la Croix d'Or*. »

A la bonne heure ! Faire progresser les sciences, les lettres et les beaux-arts... Nous ne demandons pas autre chose. Remarquons pourtant que les beaux-arts progressent tous seuls. Jamais les peintres n'ont reçu tant de commandes et aussi — disons-le sans amertume — tant de décorations. Il était temps qu'on s'occupât un peu des lettres et des littérateurs.

ART. 4.

« Le Conseil Suprême de l'Ordre vient, convoqué par le Grand Maître, chaque mois. Toutes les semaines, se réunissent ordinairement le Grand Maître, le Grand Chancelier et le Secrétaire, pour discuter les admissions des Dignitaires et les affaires de l'Ordre. »

On voit que ça se passe sérieusement et régulièrement. Ce n'est pas comme chez nous, où les croix ne se distribuent que les jours d'orage, quand le char de l'Etat navigue sur un volcan et pendant que les ministres font leurs malles...

ART. 10.

« L'Ordre est divisé ainsi :

» 1. GRANDS OFFICIERS.

» 2. GRANDS COMMANDEURS.

» 3. COMMANDEURS.

» 4. OFFICIERS.

» 5. CHEVALIERS.

« Aux Mesdames, l'Ordre décerne le titre de NOBLES et GRANDES DAMES. »

Pas autre chose aux « Mesdames » ? C'est maigre... et ce n'est pas nouveau. Brantôme avait déjà décerné le même titre à des dames qui le portaient gaillardement... et qui s'en faisaient de bien belles jambes !

ART. 16.

« Tout dignitaire de l'Ordre recevra le Diplôme et la décoration, selon le grade obtenu dans la Chevalerie, avec le droit encore de voir publiée sa biographie dans l'*Annunziatore*, journal hebdomadaire, Organe Officiel de l'Ordre. »

Ah ! ça, par exemple, c'est énorme... Avoir sa biographie dans l'*Annunziatore* tandis que le *Panthéon des illustrations contemporaines*, le *Moniteur des hauts-faits industriels* la *Vraie Noblesse du jour* et autres journaux spéciaux vous font payer si cher le droit de raconter Votre vie... Si l'*Annunziatore* fait cela gratis, l'avantage est considérable. Maintenant, est-ce gratis !

ART. 18.

« Dans le même journal viennent publiés les portraits des Dignitaires en Lithographie et chromolithographie ; ceux pourtant qui désirent cela doivent écrire à propos au Grand Maître et adresser leur photographie. »

Ils ont de la chance, les dignitaires en Lithographie ! Si la même faveur pouvait être accordée aux personnes qui se sont distinguées dans les autres branches de l'art et de l'industrie, je n'aurais aucune observation à faire.

Tel qu'il est rédigé, l'article 18 me paraît un peu exclusif.

ART. 20.

« Pour les frais d'impression, des correspondances, des diplômes, des décorations, il est établi une offrande ainsi divisée :

« Les grands officiers qui forment la première dignité de l'Ordre, offrent F. 440 —
Les grands commandeurs 120 —
Les commandeurs 100 —
Les officiers 60 —
Les chevaliers 40 —
Les nobles dames 80 —
Les grandes dames 60 —

Aïe !... aïe !... aïe !... voilà qui gâte un peu notre joie... Soixante francs à payer... que dis-je ! Soixante... cent ! puisqu'on nous a conféré le grade d'officier-chevalier, les deux offrandes se cumulent... Est-ce que nous ne pourrions pas nous contenter du titre d'officier... hein ! camarades ?

Les droits ne seraient que de soixante francs... Il est vrai qu'alors nous n'aurions plus aucune supériorité sur Bah ! prenons le tout !

Ça nous coûtera moins cher, en somme, que les titres de noble dame et de grande dame à notre charmante collaboratrice Jeanne, si elle veut se réclamer de son sexe, comme elle en a le droit.

ART. 30.

« La Correspondance doit se tenir avec le Grand Maître et les offrandes s'envoyer par lettre recommandée. »

Ah ! la joie se gâte de plus en plus ! Il faut envoyer les offrandes par lettre chargée !... Impossible de prétexter un oubli ou une erreur de la poste...

Et impossible aussi d'y échapper, à ces deux articles 20 et 30 ; relisez la lettre : nous sommes obligés de nous y conformer, « après de quoi » seulement on nous enverra le diplôme.

Eh ! bien qu'en dites-vous ! Y tenez-vous toujours autant, à cette croix d'or ?... Si je m'en rapporte à la devise imprimée sur le ruban, elle nous vaudrait le salut des factionnaires ; *In hoc signo salus* ! Mais les factionnaires nous salueront-ils comme la circulaire l'assure.

— Comme la circulaire ?

— Et ! mon Dieu, oui ! j'avais cru d'abord que j'étais seul à recevoir cette lettre... mais je me rappelle maintenant que mon propriétaire — un homme riche ! — a payé 140 francs pour être grand officier dans un ordre italien... « Grand officier ! La première dignité de l'ordre !... » me disait-il. Et il avait dû envoyer les 140 francs d'avance.

Plus de doute ! C'est bien la même croix... la croix des propriétaires ?

JE REFUSE !

GIL BLAS.

Boîte aux Lettres.

Monsieur le Rédacteur,

S'il y a eu des tyrans terribles, il y a encore des tyrannaux qui ne sont pas moins méchants.

Je ne veux vous citer comme exemple qu'un certain monsieur, porteur de papiers de contributions, qui arrive, flanqué d'un agent de police, répandre la terreur dans les familles où il ne trouve pas de représentants du sexe auquel nous devons M. Ziane.

Jeudi matin, ce monsieur (je parle du porteur de contraintes) qui ferait bien de prendre encore quelques leçons de politesse et de galanterie, fait irruption dans un quartier situé au second étage d'une maison de la rue de la Wache, à Liège, et occupé par deux honnêtes ouvrières-tailleuses (1) ; il y avait précisément deux témoins présents, une jeune fille qui vient de temps à autre faire l'apprentissage de ce métier, mais qui ne reçoit de ce chef aucune rétribution et une demoiselle habitant un quartier voisin.

Sans annoncer le but de sa visite et sans expliquer la présence de l'agent de la force publique, il demanda d'un ton brusque et impératif : Votre nom, prénoms ?

L'une des deux jeunes filles, tremblante, répondit.

Puis l'homme, toujours sur le même ton : Que faites-vous là ?

— Je travaille, monsieur, fit-elle, et ces demoiselles aussi ; nous faisons des gilets.

— Alors, dit-il, veuillez signer ce papier.

Il présenta une grande feuille de papier et lui désigna un endroit où elle devait apposer son nom ; il ne lui donna même pas le temps d'examiner ce qu'elle signait. La jeune fille hésitant quelque peu, lui demanda pour quoi elle devait signer.

— C'est pour les contributions, répondit-il, vous avez deux ouvrières et vous payerez. Signez.

L'autre jeune fille voulant intervenir en lui disant qu'elle n'était pas ouvrière, mais maîtresse aussi, il lui répliqua vivement et grossièrement :

— Cela ne vous regarde pas.

Puis ayant fait signer, il sortit.

Je vous dénonce ce fait, Monsieur le Rédacteur, pour que les supérieurs de ce monsieur des contributions, puissent lui recommander un peu plus de retenue. Il saura, à l'avenir, que quand on se permet des grossièretés chez les gens, on risque fort d'être mis à la porte. Il est vrai qu'avec des femmes, ces faibles créatures, on peut user de plus d'autorité.

Mais qu'est donc devenu le refrain de la chanson :

Avec les femmes, faut toujours être galant ! Agréé, Monsieur le Rédacteur, etc.

UN ABONNÉ.

Notre abonné n'aura pas besoin d'employer la contrainte pour nous faire insérer sa lettre. Seulement, nous nous permettrons de faire observer que s'il se trouvait plus souvent sous la main des deux charmantes giletières (car nous aimons à croire qu'elles sont charmantes) celles-ci — qu'il paraît connaître particulièrement — seraient plus braves vis-à-vis d'un porteur de contraintes qui n'aurait dû remporter de chez ces fabricantes de gilets, qu'une veste... au lieu de la déclaration qu'il réclamait d'une façon si peu convenable.

(1) Ah ! ah !

Fête Socialiste de Liège

(24 SEPTEMBRE 1882)

PROGRAMME

1^o Réception des invités, à 10 heures, à la gare des Guillemins ;

2^o Manifestation au tombeau de Joseph Demoulin, poète liégeois, et Emile Moyson, étudiant gantois, au cimetière de Robermont ;

3^o Grand meeting à la salle de la Renommée ;

4^o Grand concert suivi de Bal à la salle de la Renommée.

Cartes prises à l'avance : 50 centimes ; à l'entrée : un franc.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Propriété RUTH.
Rue Surllet, à Liège.

Bureaux à 6 h.

Rideau à 7 h.

Le Dimanche 27 Août 1882

GRAND

Spectacle-Concert

Organisé par le Cercle littéraire et dramatique « le Caveau liégeois », avec le bienveillant concours de MM. E. Antoine, G. Bonhomme, C. Dolne et M^{mes} Chantraine, Joachims-Massart et Georgine, pour l'érection d'un monument à la mémoire de **Joseph DEMOULIN**, poète liégeois.

PROGRAMME.

POL LAMBERT

Drame en 2 actes, de Joseph Demoulin.

10 minutes d'entr'acte.

INTERMÈDE

1. La Légende des Siècles, romance par M. G. Bonhomme. Benza.
2. On Joli d'Élection, scène politique, par M. L. Ansay. J. Willem.
3. Ally et Maïanne, duo comique inédit, joué par MM. Lambremont et Corbisier. A. Winands.
4. La Fille du Régiment, air par Mlle Chantraine. Donizetti.
5. Henri IV d'Allemagne, air par M. G. Bonhomme. E. Dethier.
6. Houbert et Jeniton, saynette inédite, jouée par M. Ansay et Mme Joachims-Massart. H. Baron.
7. Noss vix wallon, chanson par M. E. Antoine. J. Demoulin.

10 minutes d'entr'acte.

Les Tourciveux

Novelle comédie en une acte, par MM. J. Willem et F. Bauwens.

Distribution — Servas, maïsse d'armes, MM. J. N.; Lorint, maïsse di confrèreie, J. L.; Jacques, avocat, J. P.; Pierre, armuri, G. R.; Tatenne, dame di cabaret, Mmes G.; Louise, si feie, J. C.

Le piano sera tenu par M. C. Dolne.

Ordre : 1. Les Tourciveux ; 2. Intermède ; 3. Pol Lambert.

Le spectacle sera suivi d'un BAL et d'une Fête de Nuit.

Prix des places réservées : à l'avance, fr. 2-00 ; à l'entrée, 2-50.

Prix des places ordinaires : à l'avance, fr. 1-00 ; à l'entrée, 1-50.

— Ne jetez pas vos vieux parapluies, la grande Maison de Parapluies, 40, rue Léopold, à Liège, les répare ou les recouvre en 5 minutes, en forte étoffe anglaise, à 2 francs ; en soie, à 5-75, 6-50, 7-50 et 12 francs.

Liège. — Imp. Em. PIERRE et frère, r. de l'

VINS LIQUEURS
J. BREMKEN FILS
RUE SURLLET
Specialité de la Royale
DISTILLERIE

CASE
À LOUER

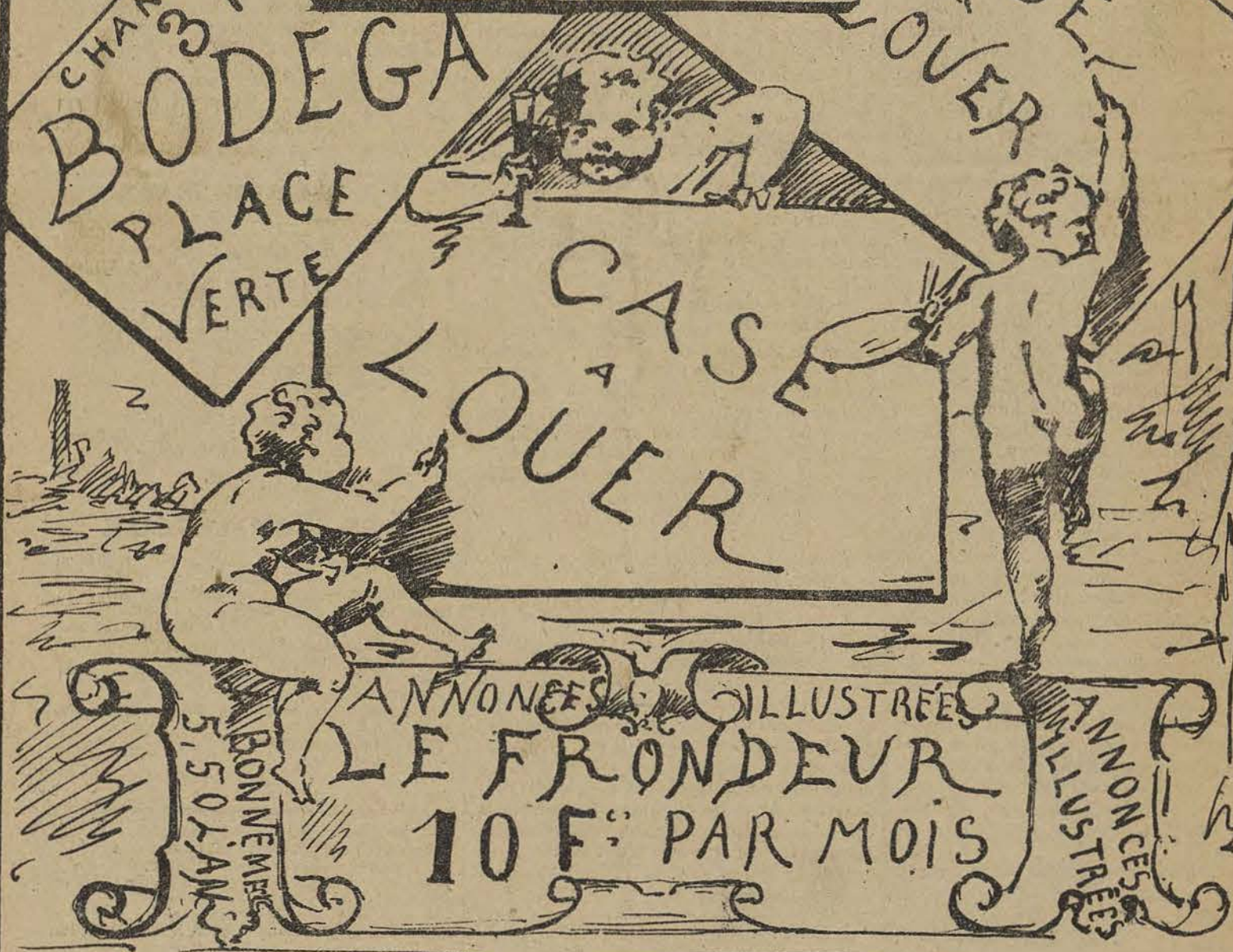
CAFE DE LA TERRASSE
EXCELLENTE
SAISON ROYALE ET VERITABLE
BAVIÈRE A 0,15 C^{MES} LE 1/3 DE LITRE
BIERES ANGLAISES IMPERIALES BASS & C^{IE}
A 0,25 C^{MES} LE VERRE
COIN DE LA RUE ROYALE

CHAMPAGNE
3 F^{RS}

BODEGA
PLACE
VERTE

CASE
À LOUER

CASE
À LOUER



ANNONCES ILLUSTRÉES
LE FRONDEUR
10 F^{RS} PAR MOIS

BONNEMER
5,50 AN

ANNONCES
ILLUSTREES